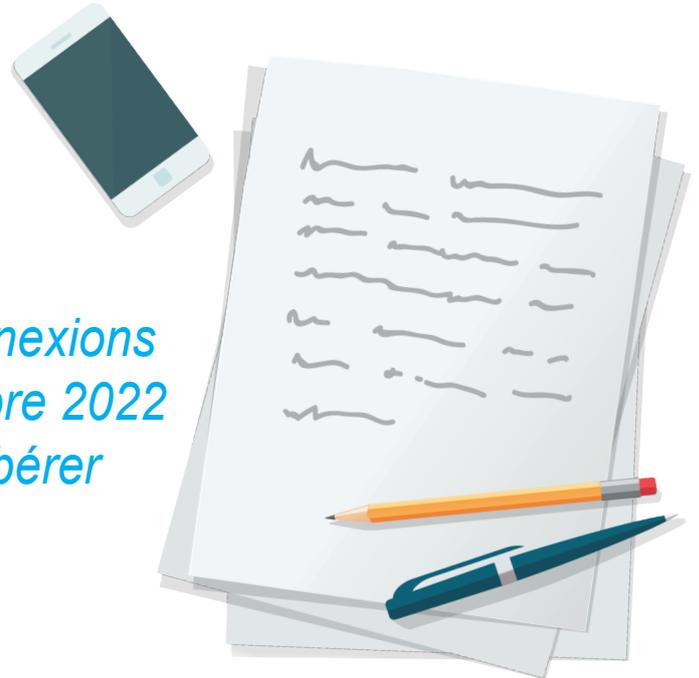


La lettre de vos Administrateurs salariés

La lettre de vos Administrateurs salariés

Le Conseil d'administration
de la SA SNCF Gares & Connexions
s'est réuni le mardi 8 novembre 2022
en distanciel à 17h, pour délibérer
des sujets suivants :



1 Procès-verbal

Le Conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2022.

2 Nomination d'un nouvel administrateur et du Président du CA

À la suite de la démission de Luc Lallemand, Matthieu Chabanel est d'abord élu administrateur puis Président du CA de G&C pour la période couvrant la fin de mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Vos Administrateurs salariés



Valérie
Lourdain



Philippe
Froissard

3 Nomination d'Alain Quinet au Comité des engagements et des marchés

À la suite de la démission d'Isabelle Hazard, Alain Quinet est élu membre du Comité des engagements et des marchés en qualité de vice-Président.

4 Compte rendu d'activités de la Directrice générale

Les résultats économiques de la SA sont très bons. Les mesures prises pour faire face à la reprise de l'activité à la suite de la crise sanitaire et celles mises en œuvre pour tenir compte des impacts de la guerre en Ukraine ont porté leurs fruits.

Sur le sujet de l'énergie, un audit de nos consommations a été réalisé pour mieux appréhender les pistes d'économies.

Refonte du modèle économique :

Des propositions ont été faites lors du séminaire stratégique du Conseil d'administration du groupe SNCF pour notamment prendre en compte l'arrivée de nouveaux actifs qui n'étaient pas comptabilisés dans notre modèle régulateur, prendre en compte les surfaces inexploitablement commercialement (SIC) et attirer l'attention sur le mécanisme de la rétrocession qui s'applique à G&C.

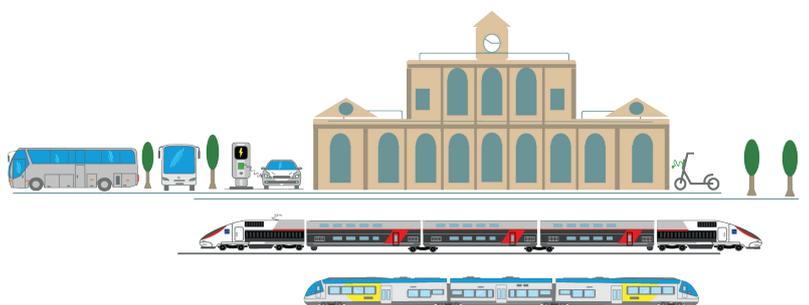
Les grands projets parisiens :



- **Paris Nord** : Lidl a déposé un recours qui suspend l'instruction et la délivrance du permis de construire avec pour conséquence de compromettre l'atteinte des objectifs à l'horizon des JO de 2024.



- **Paris Austerlitz** : remise en question par des élus parisiens du projet de regroupement des activités de l'Agence française de Développement (AFD) sur le site d'Austerlitz. En cas d'abandon du projet, c'est l'ensemble du dossier - y compris les aménagements de gares - qui pourrait être remis en question.



5 Dossier de Chelles-Gournay



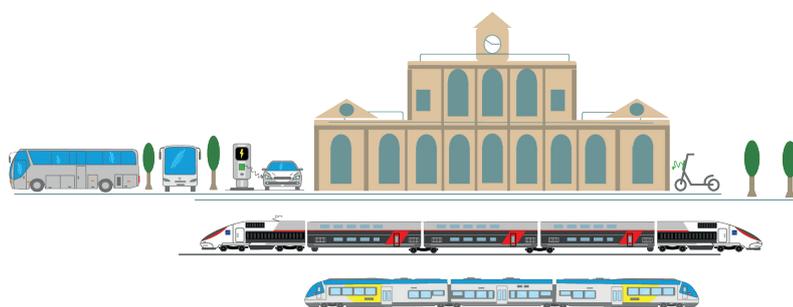
Dans le cadre des travaux du Grand Paris, la gare de Chelles-Gournay va faire l'objet de travaux d'interconnexion (ligne E et ligne 16) pour accueillir 50.000 clients/jour à l'horizon 2028.

Pour permettre l'adaptation des équipements de gare et le dimensionnement aux trafics attendus, des travaux vont être menés dans cette gare :

- Des travaux dits de correspondance, financés à 100 % par la SGP (Société du Grand Paris) ;
- Des travaux d'adaptation, financés par la SGP (30 %), la Région IDF (35 %), l'État (17,5 %) et G&C (17,5 %).

Sur les 65,9 M€ du coût total de l'opération, G&C va participer à hauteur de 3,9 M€.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la signature des conventions de financement relatives à la réalisation des travaux d'adaptation de la gare de Chelles-Gournay dans le cadre de l'interconnexion de la ligne 16 du Grand Paris Express.



6 Approbation du DRG 2023 en vue de la consultation des parties prenantes

Le document de référence des gares 2023 (DRG) présente des évolutions importantes :

- Rapprochement tarifaire des gares de Paris Lyon/Bercy – Austerlitz – Montparnasse ;
- Mise à jour de la base d'actifs issue de Réseau ;
- Intégration de la totalité des frais de structure relatifs à l'assiette tarifaire ;
- Actualisation des périmètres de gestion en fonction de la fréquentation des gares ;

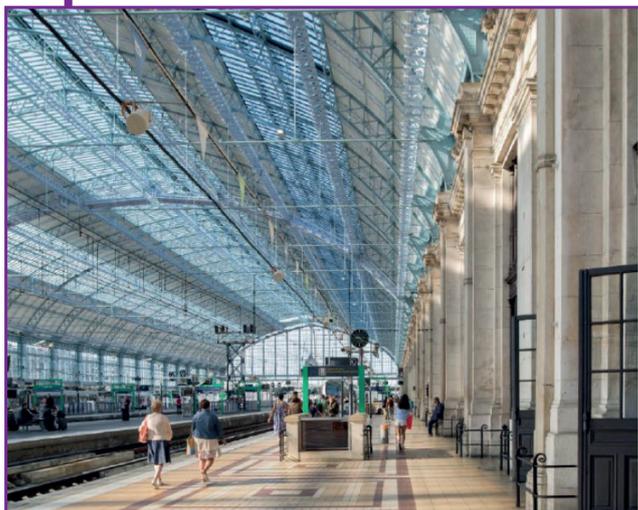
- Mise en place d'une tarification relative aux traitements des déchets pour quatre gares parisiennes ;
- Adaptation des indicateurs de qualité.

Le contexte économique est tendu en raison de la flambée des prix de l'énergie, de l'inflation et de la prise en compte de l'assiette réelle des structures.

Tout cela concourrait à une augmentation de nos tarifs de près de 15 %.

Cependant, pour tenir compte de la situation particulière de 2023, G&C propose la mise en place d'une sorte de « bouclier tarifaire » qui revient à proposer une hausse des tarifs inférieure à 10 %. Cela représente un manque à gagner d'environ 40 M€ pour un chiffre d'affaires de 1 012 M€.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de DRG 2023 et a autorisé le lancement des différentes consultations afin de publier le DRG définitif à l'issue de l'avis conforme de l'ART.



Le prochain Conseil d'administration se tiendra le vendredi 9 décembre 2022 à 9h30.

Prenez bien soin de vous !

En tant qu'administrateurs salariés, nous sommes dans cette instance pour vous représenter.

N'hésitez pas à nous contacter.

Vos Administrateurs salariés



Valérie
Lourdain



Philippe
Froissard

